Depuis maintenant plusieurs mois, le projet de loi santé provoque des dizaines de débats et polémiques, notamment sur le statut et l'emploi des professionnels de santé. Ces derniers jours ont été marqués par une autre décision venue alimenter la discussion : la proposition d'un volet afin de créer **une base nationale de données médicales**.

Si l'on en croit les discours officiels, ces données seront anonymes et l'objectif est de soutenir la recherche médicale via un accès plus facile aux données de santé pour les professionnels et autres scientifiques. Ce week-end, cet accès s'est vu étendu aux organismes de presse.

Au-delà du débat évident sur la confidentialité des données, et plus généralement sur la légitimité d'une telle décision, il faut également s'interroger sur la capacité des organismes de santé à gérer tant de données.

En effet, d'après une étude EMC / MeriTalk , **le nombre de données de santé croît de 48% chaque année** . Par ailleurs, au sein de la seconde édition de son baromètre santé, EMC dévoie également qu'
1 établissement de santé sur 2 manque d'effectif informatique pour répondre aux défis de la DSI
, alors que
61% d'entre eux doivent gérer plus de 20 To de données
.

Le cloud et le Big Data sont des technologies dont les établissements de santé peuvent et doivent tirer parti, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas d'après les résultats des dernières études publiées par EMC.